



Saisie meuble dans un meublé

Par **poupounette56**, le **05/11/2014 à 23:06**

Bonsoir

Nous sommes locataire chez notre enfant suite à de gros problèmes financier , dans le dossier vente de notre maison nous avons mis meubles ,télé , s'est à dire que notre fille à tout racheté, un huissier est venu ,accompagné d'un autre huissier pour faire l'inventaire des meubles ,,objets ,rien de valeur , ordinateur datant de 2007 qui appartenait à notre enfant et qui nous la laissé (pas de facture ,égarée) , dernièrement le televiseur est tombé en panne , nos enfants ,fille et fils n'ont pas voulu que nous restions comme cela , notre budget ne nous permet pas de racheter une autre télé ,s'est eux qui ont fait la demarche et les frais pour un nouveau téléviseur ,payé par eux en liquide avec facture à leur prénom et adresse ,pourriez vous me dire svp ,si se téléviseur est saisissable par un hussier , ainsi que les meubles ,mentionnés dans la vente de notre maison ,sachant que l'ancien téléviseur y était mentionné.Nous avons peur de revoir ses huissiers et qu'ils prennent les biens de notre enfant.Merci de votre réponse.

Cordialement

Poupounette56

Par **cocotte1003**, le **06/11/2014 à 06:16**

Bonjour, ne sont saisissable que vos biens. Si vous avez des factures aux noms de vos enfants, vous les présentez à l'huissier. Sans facture tout ce qui est chez vous est à vous, cordialement

Par **poupounette56**, le **06/11/2014 à 09:47**

Bonjour

Merci de votre réponse , les meubles vendus avec la maison ,appartiennent à notre enfant maintenant , tout est mentionné dans la vente de notre maison, sont t'ils saisissable ,ne nous appartenant plus ,pour le téléviseur nous donneront la facture bien sur ,mais le reste mobilier est plus à nous , pour se qui est matériel ,rien de valeur , outils jardinage etc,, le necessaire du quotidien pour la maison ,notre chambre , armoire dont nous avons besoin ,la cuisine encastrée elle est insaisissable .Merci beaucoup de me rassurer.

Bonne journée

Cordialement

Poupounette56

Par **Lag0**, le **06/11/2014 à 10:40**

Bonjour,

Il est important de savoir si votre fille a réellement tout racheté (elle en a bien payé le prix du marché). Sans quoi, cela pourrait s'apparenter à une organisation frauduleuse d'insolvabilité (code pénal).

Par **poupounette56**, le **06/11/2014 à 11:21**

Bonjour

Notre fille à tout racheté ,s'est le notaire qui à mis un prix sur le mobilier, elle à un prêt immobilier et nous lui donnons un loyer tous les mois , versé sur son compte bancaire , nous avons un bail .